

ANNEXE 3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la
Mer

Service de l'Agriculture et
de la Forêt

**DÉCLARATION POUR LE BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX
SUR DES ESPACES NON EXPOSÉS AUX RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT
durant les mois de juin, juillet, août et septembre**

en application de l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets verts et autres produits végétaux

Je soussigné,
adresse.....
téléphone.....courriel.....
agissant pour :
 mon compte
 le compte de monsieur propriétaire
déclare avoir à réaliser des interventions nécessitant l'emploi du feu sur la période de juin à septembre inclus.

L'emploi du feu est rendu nécessaire par la réalisation de travaux de :
 destruction de déchets verts liés à la gestion forestière
 destruction de déchets verts issus de l'exploitation agricole pour des raisons agronomiques ou sanitaires
 destruction de déchets verts liés à une obligation de destruction par brûlage au titre de la lutte contre les organismes nuisibles prévue par l'article L 251-3 du code rural et de la pêche maritime
 autre, préciser :.....
sur le territoire de la commune de
au lieu-dit.....
sur la (les) parcelle(s) cadastrale(s) section..... n°.....
à la date suivante.....

Dans le cas où le brûlage ne peut pas être réalisé, je m'engage à déposer une nouvelle déclaration.

Compte tenu de la nature des interventions, de la zone et de la période, je m'engage à suivre les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets verts et autres produits végétaux.

Je m'engage en situation dangereuse ou sur injonction du maire ou des autorités compétentes, à cesser toute activité à risque vis-à-vis du risque feu de forêt.

Fait à, le..... Signature du demandeur

A remplir par le demandeur et à déposer à la mairie de la commune et aux services de secours concernés dans les deux jours précédant le brûlage